

du ministre des Finances, qui a fait des transactions bancaires illégales, bien que la loi sur les banques soit de sa compétence. Je demande à ces ministres de se lever et de nier la chose.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 6c est-il adopté?

M. Nasserden: Monsieur le président, ce que nous venons de voir en l'espace d'une demi-heure, ce soir, est un excellent exemple de la façon dont le gouvernement perd son temps. Il y a une trentaine de minutes, j'ai dit au ministre que s'il n'obtenait pas la réponse voulue des fonctionnaires de son ministère dans les tribunes, nous devrions passer à l'étude des crédits d'un autre ministère. Le ministre a fait des commentaires équivoques, si l'on peut dire, qui n'ont certainement pas répondu de façon satisfaisante aux questions posées de ce côté-ci de la Chambre.

La discussion a duré 30 minutes. Rien n'empêche le ministre de se documenter pour répondre aux questions à la reprise des travaux demain. Si nous réclamons des explications, c'est que le ministre a révélé avoir disposé pour la somme de \$1 un actif du pays comme un passif; pourtant, il était disposé à consacrer \$1,120,000 à cette usine avant d'en disposer. La Chambre des communes a droit à des explications. Lorsqu'un ministre sait qu'il doit présenter à la Chambre cinq crédits d'un budget supplémentaire, il a le temps de se préparer à répondre aux questions susceptibles d'être posées par les députés, dont c'est le devoir d'examiner à fond les crédits proposés à la Chambre. Je regrette vivement que nous ayons pris tout ce temps ce soir, mais nous ne sommes pas à blâmer; la faute revient plutôt au ministre, qui ne s'est pas documenté avant de présenter ses crédits à la Chambre.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 6c est-il adopté?

M. MacInnis: Non.

L'hon. M. Starr: Dix heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je veux demander au leader du gouvernement à la Chambre quels crédits supplémentaires nous étudierons demain et jeudi.

L'hon. M. MacEachen: Nous continuerons l'étude des crédits dont le comité a entrepris l'examen, c'est-à-dire ceux du ministère de la

[M. MacInnis.]

Production de Défense. Ils seront suivis des crédits du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de ceux des autres ministères, dans l'ordre où ils figurent dans le cahier (C) des crédits supplémentaires.

M. Knowles: Ne ferions-nous pas avancer les choses davantage en étudiant le bill C-190?

Des voix: Non.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA CONSOMMATION—L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE SUR LES PRIX DES PROTHÈSES AUDITIVES

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, des diverses plaintes reçues des consommateurs, il n'y a pas qui soient plus désolantes ou qui portent plus à conséquence que celles de ceux qui ont besoin de prothèses auditives. Nous recevons tous de nombreuses demandes sollicitant une enquête sur le commerce de ces appareils afin de voir s'il serait possible d'assurer quelque protection aux vieillards qui doivent s'en servir. Une enquête menée dans ma province a révélé qu'une sur quatre personnes âgées avait besoin de prothèses auditives.

Parmi les lettres que j'ai reçues, il en est une d'un Ontarien âgé, qui n'a pas les moyens de se procurer une prothèse auditive, et une autre d'un Montréalais de soixante-neuf ans, qui a dû acheter quatre appareils en dix ans et dont le dernier, acheté depuis peu au prix de \$325, lui a causé bien des ennuis. Cette prothèse fonctionnait bien, mais elle était très lourde. Il l'a donc donnée en reprise et n'en a obtenu que \$25; toutefois, il s'est fait demander \$340 pour la nouvelle. Évidemment, la dépense de \$340 n'a pas été très profitable. Elle lui procurait une prothèse combinée avec lunettes, pour laquelle, m'a-t-il dit, le fournisseur a utilisé la monture et les verres qu'il possédait déjà et n'a que changé les deux montants au-dessus des oreilles. Ce fournisseur a aussi employé le cornet appartenant à l'ancienne prothèse auditive. Pour ce service, l'intéressé a dû payer \$340. Ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres.

Les appareils de correction auditive ont soulevé dernièrement un tel tollé en Colombie-Britannique que le ministre de l'Industrie de cette province a ordonné à son ministère de faire enquête. On a constaté qu'à Vancouver